

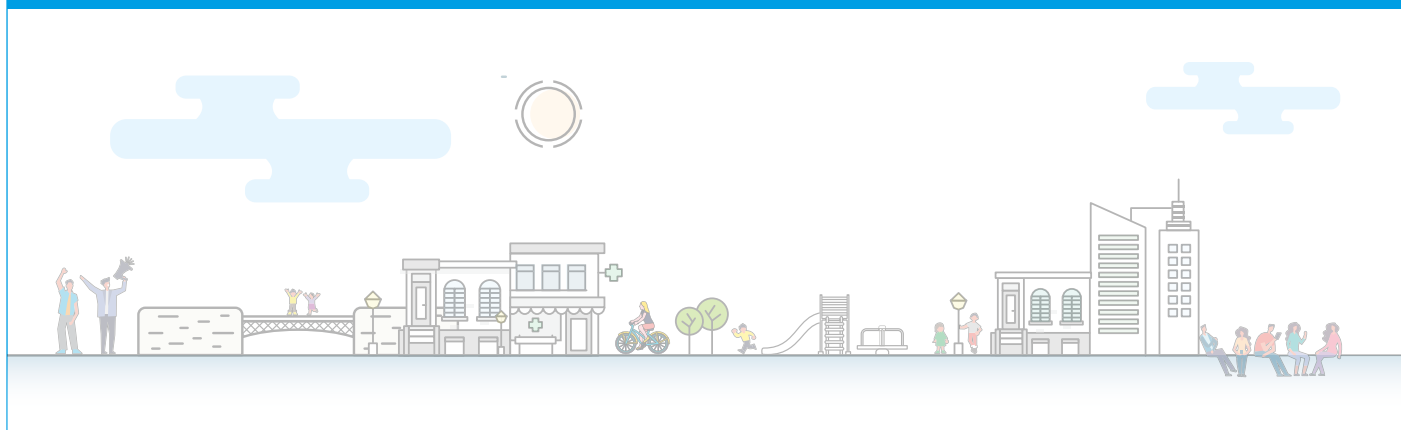
RENCONTRE NATIONALE
VILLE AMIE DES ENFANTS
JEUDI 2 JUIN 2022



RESTITUTION DE L'ATELIER...

LE DROIT À L'ÉDUCATION POUR TOUS LES ENFANTS DES TERRITOIRES

ACCOMPAGNER LES VILLES DANS LA SCOLARISATION
DES ENFANTS LES PLUS VULNÉRABLES



unicef 
pour chaque enfant

unicef 
pour chaque enfant

École amie
des droits
de l'enfant

Le présent document est organisé autour de deux axes : le cadre posé par l'UNICEF France lors de l'atelier ainsi que les résultats de la réflexion exprimés dans les parties : « notre travail collectif sur... ».

Table ronde

Jean-Paul Bachelot, Conseiller éducation et droits de l'enfant, délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL)

Jane Bouvier, fondatrice et présidente de l'association « l'Ecole au présent »

Stéphanie Dorez, Cheffe de service Vie Scolaire - Direction éducation enfance petite enfance, Aix-en-Provence

Marie-Christine Delaunay, vice-présidente de l'Association Nationale des Directeurs et des Cadres de l'Education (ANDEV)

Le cadre de la problématique

- « **L'instruction est obligatoire pour chaque enfant dès l'âge de trois ans et jusqu'à l'âge de seize ans** », Art. L131-1, code de l'éducation, Modifié par LOI n°2019-791 du 26 juillet 2019 - art. 11.
- « L'école est **un droit pour tous les enfants sur le territoire national**, quels que soient leur nationalité, leur statut migratoire ou leur parcours antérieur... », Circulaire n° 2014-088 du 9-7-2014, MENESR - DGESCO.
- « **Le statut ou le mode d'habitat des familles installées sur le territoire de la commune** ne peut être une cause de refus d'inscription d'un enfant soumis à l'obligation scolaire. » Code de l'éducation, art. 131-5.
- « L'École est le lieu déterminant pour **développer des pratiques éducatives inclusives dans un objectif d'intégration sociale, culturelle et à terme professionnelle des enfants et adolescents allophones**. » Circulaire n° 2012-141 du 2-10-2012 RED - DGESCO A1-1
- Dans le cadre d'un projet éducatif inclusif, il convient d'être attentif à **la stricte application des valeurs de la République, à la prévention des discriminations et des phénomènes de rejet, à l'égalité filles/garçons et à l'inclusion des enfants en situation de handicap**. (Art.225-1-1 du Code pénal et Art. 1 de la loi du 27 mai 2008).

En février 2016 le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, dans ses observations finales à la France, soulignait ainsi :

« que **certaines catégories d'enfants, en particulier les enfants handicapés, les enfants qui vivent dans des bidonvilles, les enfants migrants non accompagnés (en particulier à Mayotte) et les enfants en situation de conflit avec la loi**, ont du mal à entrer, à rester et à revenir dans le système éducatif et dans les activités et structures liées à l'école ; que certains enfants, notamment **les enfants roms, les enfants migrants non accompagnés et les enfants vivant dans des logements précaires**, ont beaucoup de difficultés à s'inscrire

dans les écoles ordinaires ou à accéder aux cantines scolaires et, dans certains cas, ne sont pas autorisés à le faire par les municipalités ». Le Comité des droits de l'enfant recommandait en conséquence à la France « de garantir à tous les enfants le droit à l'éducation sans discrimination ».

Observations finales concernant le cinquième rapport périodique de la France, Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, février 2016



Source : Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement

Eléments de contexte : **qui sont les enfants ?**

... vivant en bidonvilles, en squats ?

Migrants économiques, ressortissants intra-européens, notamment issus des communautés roms, allophones



Gens du voyage, population itinérante, Français, Francophones

- En 2021, sur une population estimée de **13000 personnes d'origine intra-européenne et 11 000 personnes d'origine extra-européenne** vivant en squats et bidonvilles sur le territoire métropolitain, **7000 à 8000 sont des mineurs**.

- **70% d'entre eux n'ont jamais été scolarisés**, le sont de manière **discontinue** ou sont en **décrochage scolaire**. **En 2019, 1430 enfants ont été scolarisés; en 2021, 3200** l'ont été grâce aux actions de médiation scolaire.

... vivant en hôtels sociaux et centres d'hébergement ?

- **30 000 enfants d'origine intra et extra-européenne grandissent à l'hôtel** dont 26 000 en Ile-de-France ; **9 000 sont d'âge scolaire**.
- **5 enfants naissent chaque jour** dans une famille hébergée à l'hôtel.

- **La durée moyenne de séjour d'un enfant** hébergé à l'hôtel est **2,64 ans en Ile-de-France**.

Notre travail collectif sur... les freins identifiés au droit à l'éducation pour les enfants vivant en habitat précaire



Une absence de repérage et d'identification des enfants vivant en habitat précaire empêchant leur accompagnement



Des difficultés d'inscription à l'école du fait de pratiques illégales de certaines municipalités

Mais aussi...

- Un défaut de prise en compte de la précarité des enfants et de ses conséquences dans la conduite d'une scolarisation normale ;
- Un défaut d'accompagnement des familles vers une meilleure compréhension du système scolaire ;

- La multiplication de ruptures dans le parcours scolaire dues à la mobilité forcée des familles et au manque d'accompagnement lors des ruptures ;
- Un manque de connaissance des enjeux liés à la précarité par l'institution scolaire et des préjugés qui ne sont pas suffisamment combattus ;
- Menaces d'expulsions.

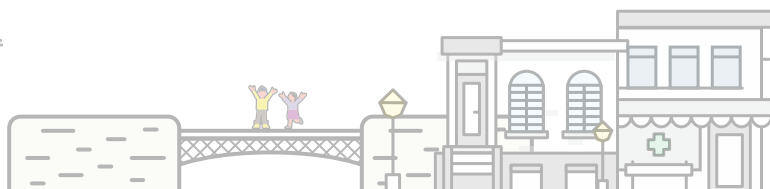


Le cadre de la problématique et les acteurs vu par l'UNICEF France

1/ UNICEF France mobilise les acteurs nationaux et locaux sur les actions suivantes:

- > Faciliter **l'inscription scolaire**, en appliquant le décret listant les pièces justificatives nécessaires à l'inscription scolaire.
- > Développer et favoriser **la médiation scolaire**, outil efficace de rapprochement des familles et de l'institution scolaire.
- > **Identifier et repérer** les enfants éloignés de l'école, notamment en créant un observatoire de la non-scolarisation et ses déclinaisons académiques.

2/ Les villes amies des enfants s'engagent pour la scolarisation des enfants des bidonvilles



3/ Le Livret Atout'scol

Avec la participation active :



Délégation interministérielle
à l'hébergement et à l'accès
au logement



> Quel est le rôle de la **Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement** ?

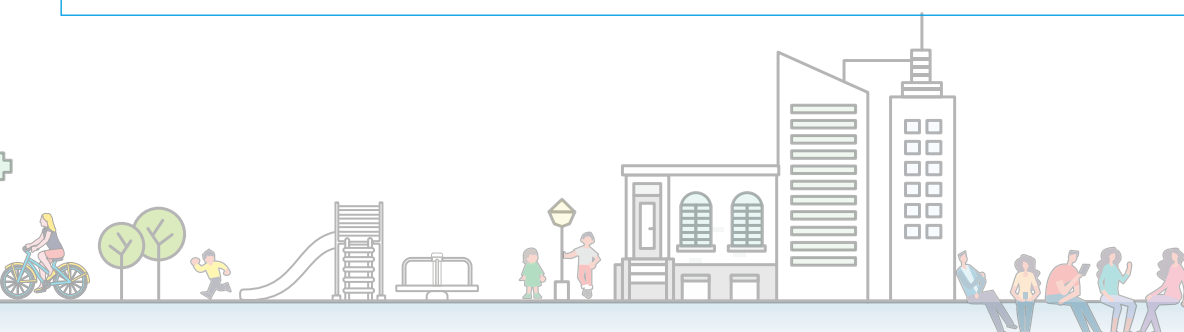
La Dihal est chargée d'assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre des priorités de l'État en matière d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées.

> L'action de la **DIHAL** en matière de **scolarisation et d'accès aux droits des enfants en situation de grande précarité**

2018 – 2022

- **L'Instruction du 25 janvier 2018 sur la résorption des bidonvilles** dépasse l'approche centrée sur les évacuations et combine **des actions d'accompagnement social et d'insertion** pour les familles : « *La scolarisation des enfants et des jeunes mineurs est un enjeu essentiel en particulier pour l'insertion des générations futures* »
- La politique de résorption des bidonvilles est inscrite dans **la stratégie pluriannuelle de prévention et de lutte contre la pauvreté**, dont l'engagement n°2 porte sur les droits fondamentaux des enfants;
- **Les groupes de travail menés en partenariat avec la DGESCO** sur la scolarisation des publics concernés (enfants vivant en bidonvilles, en hôtels sociaux, enfants de voyageurs) pour faire émerger expériences inspirantes et préconisations.
- **Le déploiement de l'action « Accompagner vers et dans l'école pour une scolarisation durable des enfants »** : quarante médiateurs scolaires dans 19 départements ciblés.

> **Quel est le rôle de l'ANDEV ?** **L'Association Nationale des Directeurs et des Cadres de l'Éducation** est un réseau de cadre territoriaux, qui vise à aider ces décideurs locaux à faire face à leurs missions et à leurs responsabilités en constituant un réseau de réflexions, d'échanges d'expériences et de communication.



Notre travail collectif sur... les pratiques/dispositifs existants qui pourraient alimenter un futur observatoire de la non-scolarisation

IDÉES

- Réseaux de partenaires (écoles/assos/villes)
- Faire connaître les pratiques existantes
- Processus de signalement de l'ASE
- Croisement d'informations avec la PME, police municipale, ASE, travailleurs sociaux, centre médico-social (départements), CCAS, services de soins, missions locales,
- Mobiliser les associations de terrain
- Maraudes de médiateurs
- CLSPD

PRÉCONISATIONS

- Réunions d'information/concertation
- Créer un observatoire et le présenter aux services sociaux
- Créer une identité
- Rôle et compétences ? Commencer par ceux qui ont une compétence
- Pilotage par la cité éducative ?
- Organiser le maillage sur le territoire
- Poser les problématiques : comment les insérer à l'école et les convaincre ?
- Présenter des bonnes pratiques d'autres villes

Notre travail collectif sur... les outils à mettre en place pour le fonctionnement de l'observatoire

IDÉES

- Comité de pilotage/ Chef de projet/Commission de réflexion
- Fiches repère
- Pilotage coordination cités éducatives
- Plateforme commune
- Formations régulières des acteurs municipaux
- Calendrier avec points d'étape
- Comptes rendus des cellules de veille
- Définition des objectifs
- Comité d'évaluation
- 1 Personnel référent
- Numéro vert anonyme +commission d'enquête
- Communication numérique
- Questionnaires aux différents acteurs existants

PRÉCONISATIONS

- La création des outils
- Investir (budget précis)
- Définir les moyens humains
- L'intégrer au plan d'action
- L'intégrer au PRE
- Intégrer les acteurs de l'éducation nationale dans le cadre du PEDT
- Collaboration maire/ conseil général/ région



WHO

Notre travail collectif sur... les acteurs à mobiliser

IDÉES

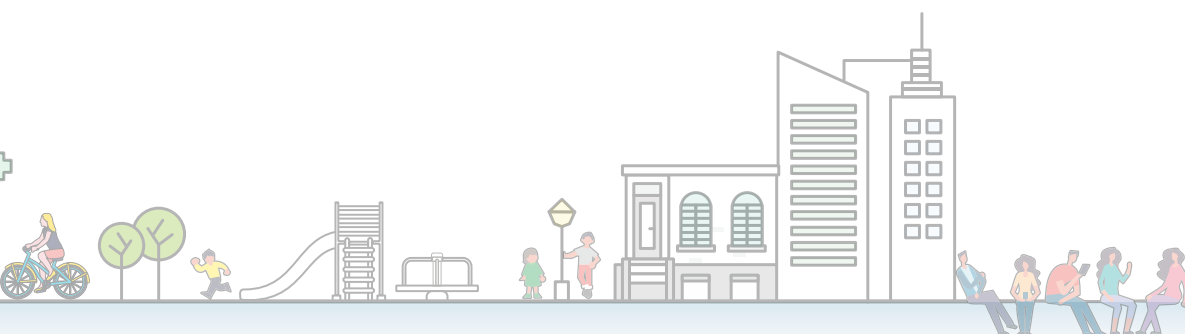
- CCAS
- Association de terrain
- Familles
- Voisins
- Assistance sociale
- Sondage population de la ville
- Médiateurs
- Acteurs de l'éducation
- Etat civil (naissances)
- PMI
- CAF
- Associations domiciliation
- Service éducation
- Conseillers vie familiale et sociale
- Police/ gendarmerie
- Centres sociaux
- Médecins

Centres sociaux
Structures éducation spécialisée ou de médiation
Education Nationale
Associations locales
Structures d'éducation populaire
Centre social
Services jeunesse & éducation & culture & CCAS & petite enfance
Conseils de quartiers
Elus
ANEF
PFF

PRÉCONISATIONS

- Créer une instance de dialogue entre tous les partenaires

Association d'accompagnement scolaire
Centres d'accueil des demandeurs d'asile
Conseil municipal des jeunes
CAF
Département / SDJES
Acteurs de la prise en charge du handicap
Entreprises locales
Ecoles
Accueils de loisirs
Interprètes
ANDEV ou d'autres ressources/ d'outils d'aide pour la municipalité



WHAT

Notre travail collectif sur... les raisons d'être de l'observatoire

- Cohérence éducative sur le territoire
- Bien-être
- Favoriser la réussite éducative
- Engagement citoyen – affaire des toutes et tous
- Politique égalitaire
- Intégration citoyenne
- Intégration
- Toucher le maximum d'enfants vulnérables quelle que soit leur situation (familiale, sociale, territoriale)
- Apporter une politique enfance-jeunesse sur la commune qui soit cohérente avec l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire
- Répondre au slogan de l'UNICEF

WHERE

Notre travail collectif sur... la gouvernance

- **Gouvernance partagée**, éventuellement sur le modèle des cités éducatives
- Cohérence éducative partagée pour que cela marche
- Ministère de l'éducation/de l'enfance/ de la santé

WHY

Notre travail collectif sur... la problématique / l'inscription dans un projet éducatif à l'échelle locale

- Créer du lien entre les acteurs
- Définir 3 grands axes prioritaires déclinables pour l'ensemble des acteurs éducatifs
- Egalité des chances/ inclusion
- Faire prendre conscience aux politiques de l'importance de cet engagement et des actions concrètes à mettre en place
- Sensibilisation
- Pérennisation
- Formaliser un engagement partenarial
- Créer une relation de confiance, de proximité
- Ecole inclusive
- Répondre au besoin réel sur le territoire
- Inscrire dans un PEDT est un lien d'engagement de la ville et de reconnaissance/adhésion au sein des partis signataires du PEDT
- Adhésion à la politique éducative
- Passer de la parole aux actes



Le cadre de la problématique vu par l'UNICEF France

Lancement d'un groupe de travail pour mettre en place des Observatoires territoriaux de la non-scolarisation

A terme, UNICEF France souhaiterait formaliser le système de remontée d'information des VAE sur les situations de non-scolarisation. L'observatoire pourrait servir de plateforme pour les VAE.

Afin de poursuivre la réflexion autour de la dimension territoriale de l'observatoire, dont les premiers jalons ont été posés lors de l'atelier d'Aix-en-Provence, UNICEF France souhaite identifier des villes qui souhaiteraient intégrer un groupe de travail en 2023. Il aurait pour objectif de :

- Contribuer à l'expertise technique permettant de cadrer la mise en place d'observatoires territoriaux de la non-scolarisation ;
- Proposer des bonnes pratiques applicables sur les territoires et émettre des recommandations auprès des collectivités afin d'intégrer l'accès et le maintien à l'école des enfants les plus vulnérables au cœur des politiques éducatives locales (intégrer les questions d'accès à l'école des enfants les plus vulnérables au sein de son projet éducatif de territoire par exemple)
- Favoriser la création d'outils clés en main pour lancer cette démarche sur des territoires.

Des informations sur l'avancée du projet d'observatoire de la non-scolarisation seront régulièrement diffusées au réseau VAE via le site web et les newsletters.



Ce document a été cofinancé par le programme Droits, égalité et citoyenneté de l'Union européenne (2014-2020).

Le contenu de cette étude n'engage que son auteur et relève de sa seule responsabilité. La Commission européenne n'accepte aucune responsabilité quant à l'usage qui pourrait être fait des informations qu'elle contient.

